

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC34

présenté par

Mme Moutchou, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« diffusion »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le choix de la mesure la plus adaptée pour faire cesser la diffusion de fausses informations relève de l'office du juge ; aussi, il est proposé de supprimer les deux exemples mentionnés au nouvel article L. 163-2 du code électoral.